



INFOS

Métier et missions, quelles avancées ?

Dans le projet de décret sur les obligations de service et les missions des enseignants du second degré présenté au **Comité Technique Ministériel** du 27 mars, la **simplification réglementaire** est à l'ordre du jour.

Une forêt de décrets, circulaires en usage depuis 1950 sont toilettés et rassemblés en 12 articles visant **simplement à rendre plus lisibles les textes existants...** Quelques décharges de service, de pondérations d'heures par-ci, des indemnités par-là, en remplacement d'autres, voici ce qui est annoncé aux enseignants pour **améliorer notre métier.**

Et lorsque le problème est plus difficile à résoudre, comme pour les CPGE, on s'en remet à la prise d'un **hypothétique texte** pour laquelle aucune date n'est avancée.

Le **SNCL-FAEN dénonce le recours aux mesures catégorielles** qui ne profiteront qu'à quelques-uns au détriment de la grande majorité de nos collègues et **s'interroge sur les moyens qui seront attribués pour les financer** alors que le gouvernement annonce la nécessité de réaliser 53 milliards d'économies. **Les promesses d'aujourd'hui ne se-**

ront-elles pas remises en question dès 2015, date prévue pour la mise en œuvre de ces mesures ?
 Pour le SNCL-FAEN, les mesures contenues dans ce projet de décret ne sont que des pis-aller **insuffisants pour réellement améliorer notre profession et la rendre attractive.**

Nous affirmons, au **SNCL-FAEN, qu'une véritable amélioration du métier est possible** à condition de **prendre en compte certaines missions des enseignants** rendues nécessaires par l'évolution du métier (heures de vie de classe, suivi individualisé, aide à l'orientation, concertation régulière des équipes pédagogiques et disciplinaires) **dans le temps de service actuel : 18 heures de cours pour les certifiés et corps équivalents, 15 heures pour les agrégés. 1/6 du temps de service actuel pourrait être utilisé pour effectuer certaines de ces missions soit 15h + 3h pour les professeurs certifiés et 12h30 + 2h30 pour les agrégés.**

L'heure n'est plus aux « rustines » mais à **de courageuses mesures** de revalorisation morale et financière pour tous les enseignants. Le **SNCL-FAEN exige un allègement du service** des professeurs et une **amélioration de leurs conditions de travail.**

Le quizz du jour

Soit un élève d'une classe de 3^{ème} de collège qui compose pour obtenir le brevet des collèges (DNB) dans la série générale.
 Pour obtenir ce diplôme, il doit **valider le socle commun et obtenir une moyenne générale de 10/20** à des épreuves en contrôle continu et en évaluation finale.

Comme 91% des candidats, il a validé le socle en fin d'année,
Comme 49% des candidats, il obtient une note inférieure à 10/20 en mathématiques, et comme 39% d'entre eux en français.

Comme 85% des candidats au DNB, cet élève est ...reçu !!

- **Simple questions :** comment un élève peut-il à la fois **ne pas obtenir la moyenne** dans les matières fondamentales et **valider le socle ?**
- Comment peut-il **ne pas être au niveau requis et obtenir son examen ?**

Le Diplôme national du Brevet n'atteste plus d'un réel niveau de connaissances. Cela doit changer.

NOUS CONTACTER

Syndicat National des Collèges et des Lycées

Informez-vous régulièrement Syndicat affilié à la F.A.E.N.

Gardez le contact !

13, avenue de Taillebourg
 75 011 PARIS



Tél. : 01 43 73 21 36
 Mèl : sncl@wanadoo.fr

www.sncl.fr

www.faen.org

@SNCLFAEN

Enseigner hors discipline, le Conseil d'Etat dit « oui »

// *Les contraintes particulières liées à l'activité de remplacement [...] autorisent le recteur à confier à ces enseignants [...] un enseignement en dehors de leur spécialité, conformément à leurs qualifications, dès lors que celui-ci demeure accessoire.*

C'est la décision nouvelle prise par le Conseil d'Etat concernant les **professeurs remplaçants**. Le texte de 1999, apparaît donc désormais comme **défavorable pour ces derniers à ce niveau**. Jusqu'à présent, un professeur sans affectation recevant un service majoritaire hors de sa spécialité pouvait se croire en droit de déposer un recours.

Mais c'est une demande similaire (un collègue de génie mécanique et productique affecté à mi-temps sur des heures de technologie en collège) qu'a déboutée le Conseil d'Etat, en considérant qu'un remplacement hors discipline, même de 9 heures ou plus, pouvait bien relever d'un service « accessoire », **puisque'il ne s'agissait que d'un remplacement de quelques semaines sur l'ensemble de l'année**.

Par cet arrêt, un remplacement hors discipline devient donc conforme à la réglementation, **son caractère accessoire ou principal ne s'appréciant plus sur son volume horaire, mais sur sa durée comparativement à l'ensemble de l'année scolaire...**

Joyeuses choses en perspective pour nos collègues TZR...

Elections professionnelles : c'est parti !

Cette année et pour la deuxième fois, les **élections professionnelles** auront pour cadre les nouvelles règles de représentativité définies en 2008 par les « **accords de Bercy** ».

Le **SNCL-FAEN** a depuis le début dénoncé ce « Yalta politico-syndical » qui organisait le syndicalisme entre deux pôles, l'un réformiste (CFDT) et l'autre plus revendicatif (CGT), **ne laissant plus de place aux autres organisations**. Le but étant évidemment de faire **disparaître les syndicats indépendants comme le SNCL-FAEN**.

Depuis les élections d'octobre 2011, **le SNCL-FAEN est toujours là**. Au cours de ces trois années, **nous avons vaillamment poursuivi notre tâche** au service de nos collègues, **nous avons dénoncé**, souvent bien seuls, les mesures mises en place par les différents gouvernements (de droite comme de gauche) **en toute indépendance**, lorsqu'elles n'allaient pas dans le sens d'une **revalorisation financière** et d'une **amélioration de nos conditions de travail**.

Nous connaissons certes des conditions d'exercice de nos mandats syndicaux moins faciles mais **nous maintenons le cap**. Sans se compromettre, sans revenir sur les valeurs auxquelles il croit, sans se renier, **le SNCL-FAEN** continue de plaider pour **une politique éducative courageuse qui réponde aux attentes des personnels et aux besoins des élèves**.

LES PRINCIPES GUIDANT L'ACTION DU SNCL-FAEN

⇒ **Défendre les valeurs de la République**

La laïcité, le respect de la diversité des convictions de tous, le service public d'éducation comme garant de la neutralité, la mixité sociale à l'Ecole,

⇒ **Faire de l'Ecole la priorité de la Nation**

En lui donnant les moyens humains et financiers nécessaires pour mener à bien ses difficiles missions, en redonnant aux professeurs toute la considération qui leur est due professionnellement et socialement,

⇒ **Définir un projet pédagogique et professionnel cohérent**

Donner à chaque élève la possibilité d'aller au maximum de ses possibilités, redonner à l'exercice du métier toute sa valeur, ce qui passe par une revalorisation des salaires et une amélioration des conditions de travail.